

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 16 NOVEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 27

Convocation du 9.11.2023
Affichage du 9.11.2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes du Mage suite à la convocation du 9.11.2023, affichée le neuf novembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M DUGUET Christian, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal), M MANNOURY César (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M MICHEL-FLANDIN Patrice (représenté par Mme LEVESQUE Kathryn), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M POIRIER Franck), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame EDOU Bernadette est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023.11.164

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DELA COMMUNE DE LA VENTROUZE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE DU BOURG

Monsieur le président indique que les travaux d'aménagements sécuritaire du bourg de La Ventrouze doivent débiter prochainement.

Il indique que la commune de La Ventrouze souhaite participer financièrement à la réalisation de ces travaux par le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer la convention de participation financière pour les travaux d'aménagements sécuritaire du bourg de La Ventrouze.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*



**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE ET
LA COMMUNE DE LA VENTROUZE RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE
DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECURITAIRE DU BOURG**

Entre,

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE dûment représentée par son Président,
Monsieur Emmanuel LE SECQ,

D' une part,

Et,

La COMMUNE DE LA VENTROUZE dûment représentée par son Maire, Monsieur Evelyne REVET

D'autre part,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

Vu, la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2023 portant sur la convention de participation financière de la commune La Ventrouze pour des travaux d'aménagement sécuritaire du Bourg,

Vu, la délibération du conseil municipal de La Ventrouze en date du

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE CONVENTION

Les travaux d'aménagement sécuritaire du bourg de la Ventrouze vont débuter au début de l'année 2024.

La commune de la Ventrouze souhaite participer financièrement à la réalisation de ces travaux par le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 euros.

La subvention de la commune de La Ventrouze est donc de 20 000 €.

Un titre sera émis par la Communauté de Communes au démarrage du chantier.

Fait à Longny les Villages, le 16 novembre 2023,
Le Président
de la CDC des Hauts du Perche,

Le Maire de La Ventrouze,

Emmanuel LE SECQ

